



RÈGLEMENT SPORTIF VOILE LEGERE LIGUE SUD - PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

Objectifs sportifs du championnat régional :

- O Formation sportive d'un maximum de coureurs
- O Animation sportive sur l'ensemble du territoire régional
- O Sélection et préparation des coureurs pour les Championnats de

France Minimes, Glisse, Extrême Glisse, Raceboard, Kitefoil et Windfoil Espoirs, MiniJ

O Confrontation des coureurs sur le territoire régional

SOMMAIRE

CHAPITRE I : LES CHAMPIONNATS REGIONAUX.

Article 1 : Catégories d'âges.

Article 2 : Saison sportive et calendrier

Article 3: Conditions de participation

Article 4: Titre et Conditions d'attribution.

Article 5 : Classement individuel sur une épreuve du championnat.

Article 6 : Classement du championnat régional.

Article 7: Arbitrage

CHAPITRE II: SELECTIONS aux CHAMPIONNATS DE FRANCE minimes et espoirs: glisse, solitaire et équipage, extrême glisse.

Article 1 : Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue.

Article 2 : Désistement

Article 3 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Article 4 : Commission de sélection de la Ligue.

Article 5 : Sélections sur invitation aux Championnats de France minimes et espoirs.

Article 6: Régates sélectives aux Championnats de France pour la ligue SUD

CHAPITRE III : ANNEXES SPECIFIQUES par série

ANNEXE 1 : Guide d'organisation d'une régate de ligue voile légère

ANNEXE 2: Fiche d'inscription type



01/01/2022



Règlement Sportif Voile Légère SUD

CHAPITRE I: LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Article 1 : Catégories d'âges

Poussins: U10 (moins de 10 ans dans l'année) Benjamin: U12 (moins de 12 ans dans l'année).

Minimes: U15 (moins de 15 ans) Espoir U17 (moins de 17 ans) Espoir U19 (moins de 19 ans) Espoir U21 (moins de 21 ans)

Espoir U25 (pour les habitables jeunes et les catamarans Hobie Cat 16 au championnat de

France)

Senior : + 25 ans. Vétéran : + 65 ans

<u>Article 2 : Saison sportive et calendrier</u>

Le saison sportive SUD débute le 1^{er} septembre et s'achève le 31 août (à l'exception des France Extrême Glisse et Raceboard qui s'achèvent à la fin des vacances de la Toussaint). Les épreuves du calendrier sont saisies du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le calendrier des épreuves du championnat régional est établi sur propositions de la commission sportive. Le championnat régional est composé de plusieurs épreuves de "grade 5" ou "grade 4" sur le territoire SUD.

La première partie de la saison (automne) doit privilégier les épreuves départementales ou de bassin (grade 5B), elles ne sont pas sélectives au Championnat de France. Chacune des séries choisira le découpage territorial en fonction des effectifs et des réalités de pratique.

La Ligue se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, rajoutées au calendrier de la Ligue après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours, y compris dans le cas d'épreuves utilisées pour la sélection aux championnats de France.

<u> Article 3 : Conditions de participation</u>

Chaque coureur doit être en conformité avec les règles de classe pour laquelle il court et présenter une licence compétition valide. Toutefois le timbre de la classe ne sera pas exigé en grade 5.

Les concurrents doivent s'inscrire auprès du club organisateur pour chaque épreuve.

Dans le cas où des séries choisiraient de prendre en compte des épreuves à l'automne dans leur classement, les coureurs qui changent de club au 1^{er} janvier de la saison en cours seront classés en fonction du Club de leur nouvelle licence pour l'ensemble du championnat.

Le montant des frais d'inscription d'une épreuve du championnat régional sera de maximum 15€ par jour pour les solitaires et 25€ pour les doubles. Pour la flotte collective (bateau fourni

01/01/2022





Règlement Sportif Voile Légère SUD

par l'organisateur), l'inscription sera de 20€ par jour pour les solitaires et 30€ pour les doubles.

Article 4 : Titres et Conditions d'attribution

Les séries concernées sont celles officiellement reconnues par la Fédération Française de Voile et pour lesquelles il a été couru 2 épreuves au moins entre janvier et juin.

Le coureur ou l'équipage licencié dans un club SUD qui totalise le minimum de points au classement final est déclaré Champion Régional.

Pour les séries à équipages, le titre sera décerné à l'équipage. Toute modification de l'équipage en cours de championnat entraîne la création d'un nouvel équipage au classement.

Un titre de Champion Régional ne peut être attribué que si au moins 10 coureurs ou équipages des catégories citées ci-dessous sont classés que ce soit en masculin et mixte ou féminin :

Dériveur :

- Champion(ne) Régional(e) Benjamin Solitaire Optimist
- Champion(ne) Régional(e) Optimist (15 ans max)
- Champion(ne) Régional(e) ILCA 4
- Champion(ne) Régional(e) ILCA 6
- Champion Régional ILCA 7
- Champion(ne) Régional(e) double 420
- Champion(ne) Régional(e) intersérie dériveur (tous dériveurs, 420, 470, Fireball, 505, 29er, 49er classement en temps compensé ou individuel si le nombre d'équipages est suffisant)
- Champion(ne) Régional(e) Open Skiff
- Champion(ne) Régional(e) Flotte collective double minimes

Catamaran:

- Champion(ne) Régional(e) Intersérie C4 (-15 ans)
- Champion(ne) Régional(e) 15.5 (14, 15, 16 ans)
- Champion(ne) Régional(e) 16 pieds (14 ans et plus)
- Champion(ne) Régional(e) C1 (15 ans et plus)

Windsurf:

- Champion(ne) Régional(e) Minime Bic 293 OD
- Champion(ne) Régional(e) Espoir Bic 293 OD
- Champion(ne) Régional(e) Espoir RaceBoard 8.5
- Champion(ne) Régional(e) Windsurf Fire Race 120 Minimes (12-14 ans)
- Champion Régional Windsurf Fire Race 120 Espoirs garçons (14-16 ans)
- Championne Régionale Windsurf Fire Race 120 Espoirs filles (15-16 ans)
- Championne Régionale Windsurf Fire Race 120 Espoirs filles (17- 20 ans)
- Champion Régional Slalom (15 ans et plus)
- Champion Régional F31 Open (15 ans et plus)



01/01/2022 Règlement Sportif Voile Légère SUD



- Champion(ne) Régional(e) Windfoil benjamin (-12 ans)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil minime (-15 ans)
- Champion(ne) Régional Windfoil Espoir (-17 ans)
- Champion(ne) Régional Windfoil Espoirs (-19 ans)
- Champion(ne) Régional(e) Windfoil Formula Foil (12 ans et +)

KITESURF:

- Champion(ne) Régional(e) Kite Foil
- Champion(ne) Régional(e) Twin Tip race U17
- Champion(ne) Régional(e) Twin Tip race U20
- Champion(ne) Régional(e) Twin Tip Freestyle

BATEAU RADIO COMMANDE:

 Champion(ne) Régional(e) VRC pour les classes reconnues par la FFVoile (avec au moins 5 Skippers de la ligue classés)

MINIJ:

- Champion(ne) Régional(e) MINI J (Handivoile)

Article 5 : Classement individuel sur une épreuve du Championnat Régional :

Validation d'une épreuve : 2 courses courues et validées minimum pour les 5A.

<u>Pour toutes les Grades</u> : la plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues et validées. <u>Hormis pour les championnats</u> : extrême glisse, kitesurf et windfoil où 1 course suffit à valider une épreuve.

Calcul du classement par application du système des points à minima (annexe A4.1 et A4.2 des règles de course WS).

Article 6) Classement du Championnat régional de voile légère:

Les séries peuvent choisir de débuter leur championnat en septembre ou en janvier.

La liste des Epreuves "Grade 5" ou "Grade 4" comptant pour le Championnat Régional figure dans le calendrier régional de la saison sportive pour chaque pratique et dans l'annexe concernée.

Le classement du Championnat régional pour chacune des catégories pourra être obtenu de la manière suivante :

- ☐ Utilisation du logiciel FREG :
- Les coureurs hors ligue sont automatiquement extraits
- Pour chaque épreuve on affecte aux concurrents les points suivants : 1 au premier, 2 au deuxième, 3 au troisième, etc ..
- La plus mauvaise épreuve est retirée à partir de 4 épreuves courues et validées
- Les deux plus mauvaises épreuves sont retirées à partir de 7 épreuves courues et validées
- Un coureur absent à une épreuve marque les points du nombre de coureurs classés ou





équipages classés sur la totalité du championnat +1.

- En cas d'égalité au classement final, les coureurs sont départagés par le nombre de meilleures courses.

Un classement féminin et masculin est réalisé par catégorie d'âge par extraction du classement scratch définitif ou mixité de classement (scratch et âge suivant les épreuves).

Les classements par catégorie d'âges sont extraits du classement scratch définitif lorsque les départs et arrivées ne sont pas séparés.

Lorsque les classes sont regroupées (Catamarans C1, C3, C4 et dériveurs en temps compensé), le coureur marque les points correspondant au classement des classes regroupées.

Les benjamins, minimes peuvent avoir le même départ mais disposent d'un classement séparé.

Un titre de Championne Régionale Féminin sera attribué si 5 coureurs ou équipages féminins au moins sont inscrits au minimum dans les catégories citées ci-dessus.

VOIR ANNEXES SPECIFIQUES éditées pour chacune des séries

Article 7) Arbitrage:

Chaque épreuve de grade 5A devra comprendre un Président de Comité de course et un président de Jury validés par la CRA 112. Les épreuves de grade 5B et 5C peuvent être arbitrées par un arbitre de Club désigné par le Président du club organisateur et validé par la CRA 112. Les « dossiers de course » seront préparés par le Club Organisateur.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place dès que possible.

Les épreuves du Championnat régional grade 5A sont dirigées par un comité de course et un jury au minimum régional validés par la CRA 112.

Le Comité de course organise une réunion d'information avec la sécurité et les entraîneurs à 9h30 si nécessaire

<u>Article 8) Conseillers Techniques Habilités :</u>

Lors des épreuves, les conseillers techniques de la ligue ou personnes nommément habilités, pourront intervenir en course et se déplacer sur l'ensemble du parcours. Ils devront en informer en amont le comité de course.

Article 9) Formats de course :

Le club organisateur prendra contact avec le responsable technique de la série pour le choix des parcours.





CHAPITRE II: SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS de FRANCE minimes et espoirs (glisse, solitaire et équipage, extrême glisse, raceboard, kitefoil et windfoil).

<u>Article 1: Sélections aux Championnats de France sur quota de Ligue</u>

Chaque coureur ou équipage doit se sélectionner au Championnat de France dans sa série sur les épreuves de sélection qui figurent dans le tableau annexe publié en janvier.

Les sélections se feront sur le classement général à partir du total des points des épreuves prévues dans le tableau défini en annexe.

Des niveaux minimum (en % de flotte) pourront être établis sur des épreuves de Grade 4 et seront précisés dans une annexe spécifique de la série.

Le nombre de points marqués par coureur à chaque épreuve est celui de la place obtenue par le coureur au classement général de chaque épreuve en retirant les coureurs hors ligues ou étrangers du classement général.

Un coureur non partant à une épreuve marque les points attribués au DNA + 1 par rapport aux coureurs classés de la ligue à cette épreuve.

Les concurrents ex-æquo seront départagés selon les règles A8-1 et A8-2 des RCV 2017-2021. La Ligue se réserve la possibilité de remplacer une ou des épreuves sélectives non courues par d'autres ajoutées au calendrier après accord du Bureau et avec un préavis de 31 jours.

Chaque responsable définit le nombre d'épreuves nécessaires pour la sélection au Championnat de France qui seront inscrits dans les annexes éditées chaque année. La ligue a l'entière autonomie et responsabilité de ses sélections.

Toute SL d'une ligue de proximité peut servir de sélection la ligue après accord écrit entre les ligues concernées et les responsables de séries.

Sur 3 épreuves aucune épreuve n'est retirée, de 4 à 5 épreuves, 1 épreuve est retirée, à partir de 7 épreuves 2 épreuves sont retirées.

La liste des sélectionnés par quota sera disponible sur le site Internet fédéral aux dates indiquées par la fédération en fonction des championnats.

Si les épreuves choisies en sélection directe (SIL) ne sont pas validées (moins de 2 courses courues) une autre sélective Grade 4 de rattrapage prévue dès l'établissement du calendrier fera fonction d'épreuve de sélection directe.

Dans le cas où cette épreuve de secours ne serait pas validée, les coureurs qui tentaient de se sélectionner sur SIL seront proposés par la commission de sélection et validés par le bureau de la ligue avec comme support principal de décision, le classement national des coureurs établi par la FFVoile un mois avant l'épreuve.

Si moins de 2 épreuves de ligue sont courues, les sélectionnés seront proposés par la commission de sélection et validés par le bureau avec comme support principal de décision, le classement national des coureurs établi par la FFVoile un mois avant l'épreuve.







Article 2 : Désistement :

a) Si un coureur sélectionné en accès direct sur une épreuve se désiste, le quota attribué sur cette épreuve est reporté dans les quotas du classement général des épreuves de sélection. Les quotas en accès direct sont donc nominatifs et ne peuvent pas être transférés au suivant de l'épreuve à sélection directe.

Pour les séries en équipage, cette règle s'applique à tout l'équipage sélectionné en accès direct. Le quota étant attribué sur 1 place, tout désistement de l'un des équipiers sélectionné sur épreuve entraînera l'annulation du quota et le transfert de celui-ci sur le classement d'épreuves des sélections.

b) En cas de désistement d'un coureur sélectionné sur classement des sélections, le coureur suivant au classement des sélections sera sélectionné.

c) Calcul des points :

Un coureur ou équipage qui ne participerait pas à une épreuve se verrait attribuer le nombre de points correspondant au nombre d'inscrits de la ligue sud à cette épreuve +1.

d) Cas des séries en Equipage:

La sélection étant par équipage, un coureur sélectionné mais ne pouvant pas participer avec son équipier habituel (désistement, limite d'âge, etc...) devrait proposer un équipier. Sa proposition sera soumise au comité de sélection qui décidera ensuite.

<u>Article 3: Report d'une épreuve de sélection et validation d'une épreuve:</u>

La commission sportive se réserve la possibilité de remplacer les épreuves non courues par d'autres, ajoutées au calendrier de la Lique après accord du Bureau. Ces nouvelles épreuves devront être annoncées 31 jours au moins avant la date retenue pour leur déroulement.

Article 4 : Demande de sélection sur un autre support que celui de la sélection.

Les demandes de sélection sur un autre support que celui de la sélection peuvent faire l'objet d'une demande à la ligue <u>avant le 30 avril</u> de l'année du championnat.

Les demandes doivent être justifiées uniquement par des arguments techniques. Le coureur devra avoir couru au moins une épreuve dans la série demandée.

Article 5 : Commission de sélection de la Ligue.

Cette commission est constituée des deux responsables de la Commission Sportive, de l'entraîneur responsable du suivi de série annuel et des cadres techniques. Elle peut statuer sur des cas particuliers et doit se réunir dans le délais imposé par la fédération en fonction de l'épreuve pour proposer à la FFVoile l'examen des cas particuliers et solliciter des places supplémentaires en relation avec une augmentation de la dynamique sportive régionale. Dans le cas où aucune épreuve n'est courue dans une série, le coordonnateur technique et l'élu en charge présentera des candidatures à la commission de sélection sur demande des clubs.



01/01/2022



Règlement Sportif Voile Légère SUD

Les invitations sont gérées par une commission régionale d'invitation composée : des élus des secteurs et des coordinateurs qui se rassemblent après la fin des épreuves de sélection.

ANNEXE 1 : Régates sélectives aux Championnats de France

voir tableau récapitulatif des épreuves régional.



Guide Organisation d'épreuves

Inscrire la régate au calendrier fédéral avec l'intitulé, la gradation et les classes demandés par

igue _{Niveau}	GRADE	Période	Commentaire	Intitulés	Commentaire
REGIONAL	5B	De septembre à décembre	régate non sélectives au CFM & E	Championnat PACA "série" Bassin "13,04,05,06,83"	
REGIONAL	5A	De janvier à juin	régate sélectives au CFM & E	Championnat PACA "série"	
DEPARTEMENTAL	5B	De janvier à décembre	régates départementale	Critérium CDV " 13,04,05,06,83" "série"	A la demande du Département Développement de la FFVoile, pour l'obtention du Label Ecole de Sport.

Pour les dériveurs inscrire les séries concernées particulièrement et IND (sauf si épreuve réservée à une série).

Les clubs organisateurs doivent s'inspirer au plus près de la charte d'organisation d'une régate du Championnat de Ligue et doivent respecter le Règlement Technique édité par FFVoile (voir site : www.ffvoile.net).

1 - DECLARATION ET DEMANDE D'AUTORISATION.

Le Club organisateur doit déclarer l'épreuve aux Affaires Maritimes ou à toute autre autorité gérant le plan d'eau au moins un mois avant la date de cette épreuve, après avoir désigné le responsable de la manifestation.

<u>2 - L'AVIS DE COURSE</u>: Rédigé par le Club organisateur et validé par la Ligue, il devra parvenir aux Présidents du Comité de Course et du Jury au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Après acceptation par le corps arbitral, il sera envoyé par le club à la Ligue qui le mettra à disposition sur son site Internet.

Le Club organisateur est chargé de le diffuser aux Clubs ayant des coureurs concernés, et aux délégués de Séries ou techniciens (coordonnées ci-dessous):

Optimist: Jean-Renaud DANIEL, Laurent GAILLOT ILCA: Jean-Renaud DANIEL, RICHARD DE MEO

INTERSERIE: Aline VIELLE, JP COIN

Dériveur double : CHRISTIAN BERHAULT, Jean Philippe COIN
Catamaran : Ludovic SIGURET-RATTI , Benoit FOURNIER

PAV Glisse: Florence PREVOT, Benoît FOURNIER

PAV Extrême glisse: Delphine BIJVOET-BREMOND, Tristan PEYROTTE

Handivoile: Charlotte LOBRY, Claude VIDAL

Habitable: Nathalie PEBEREL, Robin DESSEROUER
Kitesurf: Thierry ALLAMANO, Ariane IMBERT
Windfoil: Thierry ALLAMANO, Benoît FOURNIER

<u>3- LES INSTRUCTIONS DE COURSE</u> sont les Instructions Types de l'Autorité Nationale.

Chaque club organisateur peut proposer ses propres annexes aux IC en accord le responsable de série. Le nombre de courses à suivre par journée (avec un minimum de 3 prévues) est précisé dans les annexes.

4-LES HORAIRES: Le 1er signal d'avertissement possible pour la journée est fixé à 11h pour une épreuve



sur un jour (10h pour la VRC ou 14h 30 pour une épreuve se courant le samedi en dehors des vacances scolaires.

L'heure de la proclamation des résultats et de la remise des prix est <u>au plus tard 17 heures 30</u> pour les épreuves réalisées en période scolaire.

5-CLASSEMENT ET VALIDATION D'UNE EPREUVE :

Validation d'une épreuve : 2 courses courues minimum.

La plus mauvaise course est retirée à partir de 3 courses courues.

Pour l'extrême glisse et le Windfoil : l'annexe B est appliquée : 1 course retirée pour 4, 2 pour 7, 3 pour 11

6-PROGRAMME: Mentionner « une ou plusieurs courses » au programme sans autre précision.

<u>7-CONDITIONS D'INSCRIPTIONS</u>: La licence compétition valide, le timbre de Classe ou certificat d'adhésion à la classe, la carte de port de publicité si nécessaire, l'autorisation parentale pour les mineurs.

Le montant des frais d'inscription d'une épreuve du championnat régional seront de maximum 15€ par jour pour les solitaires et 25€ pour les doubles. Pour la flotte collective (bateau fourni par l'organisateur), l'inscription sera de 20€ par jour pour les solitaires et 30€ pour les doubles.

Dans le cas d'une épreuve annulée, le remboursement de la participation aux frais est laissé à la discrétion du club organisateur.

<u>8-TYPES DE PARCOURS</u>: Trapèze, triangle, banane, raid, slalom, côtier, longue distance/marathon, parcours de type BRC. Les nouveaux types de parcours doivent être communiqués à la Ligue et au(x) délégué(s) de ligue des supports concernés 15 jours avant l'épreuve pour validation technique. Le temps limite pour finir après le premier (20mn) est calculé après l'arrivée du premier de chaque classe pour les classes qui courent en inter séries ou en fonction du rating s'il y a qu'un seul bateau d'une série

Pour les parcours trapèze utilisés avec les planches à voile "de glisse", voir les spécificités de l'article 1, C2 de la page 4 du règlement du Championnat de Ligue (prévoir 5 types de parcours dans les IC).

Faire en sorte que les courses durent environ de 30 à 45 mn sauf pour les planches à voile (environ 20 à 30 mn), les kitesurf et windfoil (10 à 20 mn), la BRC et les raids (catamaran ou planche à voile/windfoil).

9-RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DE L'EPREUVE:

<u>A: L'ARBITRAGE:</u> Le Club organisateur doit disposer d'un Président de Comité de course et d'un président de Jury. Il doit leur préparer les « dossiers de course ».

Les épreuves du Championnat régional sont dirigées par un comité de course et un jury au minimum régional.

Le Comité de course organise une réunion d'information avec la sécurité et les entraîneurs à 9H30 si nécessaire.

B:L'EFFECTIF A TERRE:

Organiser l'accueil des concurrents à partir de 9 heures (inscription, etc....)

Prévoir une personne du Club qualifiée pour utiliser le Logiciel de classement« FREG »

Prévoir un Commissaire à terre, nommément désigné, pour le PC COURSE.

Prévoir deux assesseurs pour le Jury.

<u>C:L'EFFECTIF EN MER</u> : objectifs et nombre de personnes souhaitées



Un bateau COMITE: 4 personnes dont le Président.

Un bateau ARRIVEE: 3 personnes (selon le parcours, ce rôle peut être assuré par le bateau Comité).

Un bateau MOUILLEUR rapide: 2 personnes.

Un bateau VISEUR: 2 personnes.

Un bateau JURY (facultatif mais vivement conseillé)

Un bateau PRESSE (facultatif).

D: <u>LA SURVEILLANCE</u>: Tout bateau du dispositif peut être considéré comme bateau de surveillance. Conformément au paragraphe I.1.A du Règlement Technique de la Voile : les normes sont très précises et les organisateurs devront s'y conformer scrupuleusement :

* pour les plans d'eau intérieurs dont surface <150 ha
 Jusqu'à 20 voiliers
 De 21 à 50 voiliers
 De 51 à 80 voiliers
 De 81 à 100 voiliers
 4 bateaux de surveillance
 4 bateaux de surveillance

Au-delà de 100 voiliers 1 bateau de surveillance supplémentaire Par tranche de 50 voiliers au-delà de 100.

Jusqu'à 20 voiliers2 bateaux de surveillanceDe 21 à 50 voiliers3 bateaux de surveillanceDe 51 à 80 voiliers4 bateaux de surveillanceDe 81 à 100 voiliers5 bateaux de surveillance

Au-delà de 100 voiliers 1 bateau de surveillance supplémentaire par tranche de 50 voiliers au-delà de 100.

Tous les entraîneurs ayant un bateau de sécurité sont d'office inclus dans le système de surveillance de la régate.

E: LES EQUIPEMENTS TERRESTRES REQUIS:

1/LE PC COURSE Secrétariat doit être équipé d'un téléphone ou d'une liaison VHF avec le Président du Comité de course.

2/DES SALLES : un espace inscriptions, une salle Comité de Course avec table, chaises et tableau, une salle Jury (table, chaises...), une salle informatique pour les classements.

3/UN PANNEAU D'AFFICHAGE séparé avec l'Avis de course, les I.C. et annexes, la météo, le Jury, les classements, les petites annonces.

4/UN MAT DE PAVILLON à terre muni de plusieurs drisses.

5/BUREAUTIQUE: Ordinateur, imprimante, photocopieuse, **logiciel de calcul des résultats FREG**Le Club organisateur doit faire parvenir les résultats à la Fédération par Internet et une copie des fichiers de résultat doit être transmise à la ligue ou au responsable des classements de ligue.
Il doit également remettre ces résultats (résultats des courses et classement général) au Président du Comité et du Jury, aux entraîneurs, aux responsables de Série et aux délégués de Classe.

F: LES EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET LE FONCTIONEMENT NECESSAIRE :

1/ UNE PAVILLONNERIE correspondant à chaque poste, pour chaque bateau organisateur.

^{*}pour les autres plans d'eau



La pavillonnerie sur l'eau et à terre doit être conforme aux annexes et aux I.C.

2/LE BATEAU COMITE doit être équipé d'un maroquin muni de 8 drisses, de 3 tableaux, de matériels permettant les signaux sonores.

3/LES BOUEES: Un nombre et un type de bouées de couleur et de forme correspondant aux I.C. (bouées de parcours, de changement de parcours, d'arrivée).

Mouillages et lests: Adaptés au plan d'eau, prévoir un mouillage et une bouée de secours.

4/ VHF: Chaque bateau organisateur et le PC Course doivent pouvoir être en liaison VHF permanente.

5/RESTAURATION: L'organisateur doit prévoir si possible un panier repas pour toute personne participant à l'organisation.

G: LE PALMARES.

1 / Prévoir une sono (si possible) et une estrade podium

L'heure de la proclamation du Palmarès doit être respectée : 17 H 30 au plus tard. En cas de difficulté de traitement des réclamations, un classement provisoire limité aux 3 premiers de chaque série doit être donné en précisant que des réclamations sont en cours de traitement.

2/ Remise de coupes, trophées, autre dotation (tirage au sort de lots si possible)
Les trois premiers de chaque série et de chaque catégorie représentative doivent être récompensés par un trophée. Prévoir une récompense pour les trois premières féminines (à discrétion en fonction du nombre de participants.

3 / Le Pot de clôture sans alcool, c'est la conclusion conviviale de cette journée de Championnat de Ligue.

4/ Le club organisateur devra fournir le fichier de sauvegarde FREG .WDZ aux responsables de séries citées ci-dessus.

H: Départ

1/ Voile légère autres que Optimist

Un départ d'une régate grade 5 devra regrouper au minimum 10 bateaux d'une même classe ou 5 en intersérie IND. Les classes seront regroupées en intersérie dès lors que les minima ne sont pas atteints dans l'un des groupes.



FICHE D'INSCRIPTION VOILE LEGERE NOM DE L'EPREUVE DATES

SERIE:	Catégorie :	N° DE VOILE :	RATING :		
	BARREUR	E	EQUIPIER		
N° de Licence					
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Adresse					
email					
Téléphone					
N° et Nom du Club					
N° Ligue					
Sexe (F-M)					
épreuve et, en parti prendre le départ o	culier, la règle fonda u non, ou de rester e	mentale : "un voilier n course".	es les autres règles qui régissent cette est seul responsable de la décision de		
Signatures :	Barre	ur	Equipier		
	AUTORISATIO	ON PARENTALE POUF	R LES MINEURS		
	l'autorise à participer à la régate organisée par le				
Fait. le		Signature			
EQUIPIER Je soussigné		respons	sable légal de l'enfant organisée par le, le		
	Fait, le		Signature		